

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE SATO – BRANCHEMENT ELECTRIQUE ROUTE DE FALAISE ARRETE N° 2022/119		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 9 mai 2022 de la société SATO sollicitant la Ville pour des travaux relatifs à un branchement électrique route de Falaise à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société SATO est autorisée à procéder, à partir du 13 juin 2022 et pendant une durée de 26 jours, à des travaux relatifs à un branchement électrique route de Falaise à Ifs.
- Article 2 :** Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la circulation sera alternée par la mise en place d'un alternat par feux, la chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit du 13 juin au 8 juillet 2022. Une traversée de chaussée et une fouille ponctuelle sous trottoir seront réalisées.
- Article 3 :** La société SATO est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société SATO devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
 - La Police Municipale d'Ifs ;
 - La société SATO ;
 - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
 - KEOLIS ;
 - Le SDIS. |

Fait à Ifs, le 17 mai 2022



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE.